

Epreuve - Matière : 101 - 0468

Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

À l'heure où la nomination d'un écrivain, S. Teron, en tête des ventes en France depuis la rentrée littéraire, comme parrain des Prix des poètes a déclenché une polémique politico-médiatique comme seule la France semble en avoir le secret, on ne peut que reconnaître l'importance de questionner cette relation tumultueuse qui semble entretenir le couple œuvre/auteur. Et cette polémique d'éclairer bien au-delà des interrogations primordiales pour la vie en société : quelle place pour l'art, et pour l'auteur tout particulièrement, identifié et parfois sanctifié à cet endroit si particulier dans nos sociétés lettrées ? Quelle(s) place(s) pour les œuvres, support multiformes colorant à la fois matériellement et idéologiquement nos rapports aux savoirs, à la mémoire et aux réflexions qui nous nourrissent tous et toutes en société ? Quelle morale et quelles lois a-t-elle peuvent-elles bien réguler cette relation qui semble tant nous toucher ?

Les documents sur lesquels nous pouvons nous pencher aujourd'hui nous plongent au cœur de cette polémique et nous permettent de nous demander dans quelle mesure peut-il et doit-il exister une séparation entre l'œuvre et son auteur ?

Nous venons pour cela dans un premier temps que la question de l'individualité-auteur comme entité bien à part et protégée par le concept de liberté d'expression est d'une constante des mondes de la création (A). Dans un second temps nous venons ensuite que cette dualité a de tout temps été questionnée et attaquée pour mieux mettre en avant la notion de responsabilité de l'auteur et légitimer ainsi les critiques de "tour d'ivoire" de l'art. (B)

Enfin nous venons, car bien nous pouvons penser une troisième approche oscillant entre les concepts de morale et de légalité pour mieux éclairer une autre voie passant le contexte à l'idéologie, et le réel pluriel et en mouvement aux ventes aménées (C).

(A) Déjà Proust avait en son temps magnifié le génie d'une œuvre littéraire et de ces livres qui "(sont) le produit d'un autre moi que celui que nous manifestons dans nos habitudes, dans la société, dans nos vies". Cette analyse tirée de Contre Sainte-Beuve nous dit beaucoup d'un trait fondamental du rapport à la création, érigeant l'auteur à une place "hors du monde" ou en tous cas revendiquant un droit à un monde non complètement assujéti aux contingences du réel, et de la vie du tout-monde. Cette place permettrait un recul fécond, celui de la création, de l'esthétique et du génie ; et offrant à l'auteur un blanc-sein en ce sens que le dire, l'œuvre créée, une fois sortie de ce processus créatif, existeraient au-delà de son géniteur. Et surtout que la vie de ce dernier, son œuvre d'humain pouvant-on dire, en serait déconnectée.

C'est à partir de cet axiome important que le principe de liberté d'expression vient consolider la défense de beaucoup face aux attaques voulant disqualifier une œuvre sur la base de condamnations touchant son auteur. Ainsi l'article des journalistes R. Bacqué et A. Chemin par dans le Monde du 6 janvier 2020 rappelle à quel point les défenseurs de Gabriel Matzneff, prix Renaudot 2013 attaqué pour sa défense du tourisme sexuel et par le livre de son ex-compagne l'accusant de pédophilie, avaient à cœur de vouloir se focaliser sur la liberté de création de l'auteur face aux attaques de "bien-pensants". De la même façon André Perrin dans un article sur France de réflexion paru en 2020 (texte 2) propose de revenir à travers une famille philosophique à "la distinction réelle mutuelle" entre l'homme et l'œuvre pour mieux faire évoluer la réflexion sur les bases de apels à ne pas séparer justement ces derniers. Bien lui le basculement se fait alors du descriptif au normatif. Et la question devient d'un ordre ordre : idéologique, nous faisant quitter le monde de la création, et donc de l'expression. Ainsi censurer R. Polanski pour ses crimes serait une affaire aux antipodes de son œuvre cinématographique et venant faire vaciller le principe de la création et de la liberté d'expression qui se rattache, lui, à l'œuvre. (C'est tout le sens du développement de A. Tricoire dans une analyse faite du côté du droit (Texte 3) qui revient sur l'importance des concepts de distanciation entre l'auteur et l'œuvre, sanctionnée par la loi et le tribunal de Paris en montrant que "le discours de l'œuvre" existe en soi et pour soi, profitant de la mixité de distance de l'œuvre et n'indiquant pas ainsi son auteur. On voit ainsi que, tant d'un point de vue philosophique que légal, la dualité de l'œuvre et de son auteur peut être défendue.

(B) Il va sans dire que l'intensité de défenses de cette dualité n'a d'égal que la force des attaques revendiquant à contrario un lien étroit et quasi-inéluctable de l'auteur à son œuvre. Ainsi l'article de G. Sapino de 2017 (texte 4) nous rappelle très bien à quel point la question de la responsabilité de l'auteur est historiquement au fondement de la littérature : de Zola à Hugo et de Sartre à Duras, une vision appelant à la responsabilité morale de l'écrivain a toujours opposé à une littérature autonome de l'esthétique pure et du langage ce qui pourrait s'apparenter à une condition de la liberté de créer : celle d'être responsable en tant qu'être de langage et témoin du monde réel s'adressant à ses semblables. Prisée de la notion d'engagement cette vision d'une œuvre impliquant quasiment physiquement son auteur est, -elle aussi, une constante de la réflexion sur le langage et c'est elle qui accompagne à elle-même voulant porter la question de la responsabilité morale des auteurs sur la place publique.

Je rejoins le mouvement de pensée et d'action rappelé par Sophie Cachan dans son article de 2023 sur la remise en question de Picasso à la lieu de Mee Too. Poser la question de la responsabilité de l'auteur ne pouvant plus se cacher derrière son génie et la reconnaissance de son œuvre par les garants des mondes de l'art ouvre la voie aux autres voix : celles qui ont jalonné la vie de l'artiste et qui appartiennent de fait à l'œuvre elle-même, y transpirant, s'y réfléchissant, tel le sort et les plaintes de toutes les femmes ayant croisé la vie de Pablo Picasso, ou de G. Matzneff (texte 5) ou même de Polanski. En demandant des comptes à ces figures d'artistes reconnus et salués pour leur talent, cette approche replace le débat à l'endroit de légitimité à critiquer une œuvre au-delà de la sphère légale ou d'une hiérarchie institutionnelle. Elle fait exister la pluralité de mondes sociaux, des êtres de chair et de sang qui sont la matière même de tout œuvre d'art, quand bien même elle est façonnée par une seule paire de mains.

Au-delà d'une autonomie qui paraît bien fictive (voire hypocrite) on voit que la responsabilité de l'auteur ne peut être coupée de son œuvre.

(C) Pourtant, on voit bien, notamment grâce au texte 1 et la question de la publication des pamphlets antisémites de Céline proposée par P. Roussin que la dichotomie que nous venons de voir entre morale et légalité peut nous mettre sur la voie d'une reconnaissance multiple du couple auteur/œuvre. En effet en acceptant le caractère bicipède de cette relation on peut reconnaître à l'œuvre un droit à la pluralité et la complexité que l'on accorde à l'auteur

et à toute personne. Ainsi reconnaître que Céline eut pu pratiquer l'art de pamphlétaire n'enlève en rien la spécificité de son œuvre littéraire. La critique peut ainsi se déplacer au niveau du champ littéraire en entier (au sens bourdieusien) et dans lequel l'auteur est un acteur, mais non plus unique, et ~~est~~ ^{est} ~~à~~ ^à ~~même~~ ^à ~~titre~~ ^à que tous les autres : éditeurs, lecteurs, lectrices, critiques littéraires etc. La complexité de l'œuvre peut alors accompagner celle de l'auteur. Et, il faut rendre des comptes mais dans une nouvelle sphère le mettant à égalité avec le reste du monde réel et dans un contexte. Aspect qu'on dirait bien démontré encore dans l'approche historique de Sapino (texte 4) qui nous laisse voir un couple œuvre / auteur pris dans les remous de l'histoire changeante. L'importance du contexte est soulignée dans la prise de position de V. Thill (texte 8) où l'auteur semble vouloir fonder une gamme de valeurs pour valoriser un espace de débat et d'échange de points de vue renforcé par un effort fait pour "contextualiser et réinterpréter" plutôt que de s'en tenir aux ressentis. Cela allant complètement dans le sens de la conclusion du texte 6 de S. Cachon rappelant les mots de Nathalie Bordet appelant à une "contexte culture" pour expliquer, faire comprendre une dualité complexe mais riche.

A travers tous ces documents nous pouvons donc voir à quel point le débat actuel sur la "cancel culture" ou le besoin de déconstruire les contradictions sous-jacentes à toute œuvre et à tout auteur sont symptomatiques d'un besoin naturel de se confronter à cette relation œuvre / auteur. Finalement c'est à la lumière des enjeux propres au champ littéraire mais aussi à toute la société que se dessine (en miroir des enjeux de relations de pouvoir et d'émancipation) un couple rempli de contradictions, inséparable non pas par essence mais parce qu'il fonctionne en interrelations étroites avec la société qui le voit naître, vivre et le nourrit. Seul le contexte semble offrir une porte de sortie à une fausse opposition où finalement responsabilité et esthétique continueront à toujours cohabiter, pas à pas, au rythme de la société qui le porte. Ainsi, au-delà des idéologies, "ces processus que le soi-disant penseur exécute avec conscience, mais avec une conscience faussée (car) les forces motrices réelles qui le mettent en mouvement lui sont inconnues" (F. Engels, 1893), on pourrait aller vers une littérature qui peut à la fois se permettre d'esthétiser la répétition du mot "merde" (Céline - Texte 1) mais aussi d'accepter que l'auteur se "sali" les mains "dans la merde" comme le rappelle l'auteur Joseph Andras (Littérature et révolution, 2023)